



L'indépendance syndicale n'est pas synonyme d'inactivité au niveau politique

La FSFP incarne une organisation professionnelle de catégorie, s'adressant spécifiquement aux agents de police et au personnel employé dans les Corps de police des Cantons, des Communes et de la Confédération. La spécificité des thèmes liés à notre profession (comme, par exemple, la formation), la compétence et souveraineté inéquivoques en matière de sécurité intérieure déterminent une particularité difficilement unifiable à d'autres syndicats à l'échelle nationale.

Pour ces motifs, une association, ou encore le fait de devenir membres à tous les effets d'un grand syndicat national, ne peut pas entrer en ligne de compte. Tous les organes de la FSFP ont eu l'occasion de définir leur vision et leur point de vue, et le résultat a été amplement défendu par le Bureau Exécutif et par le Secrétaire général. Pour ces raisons, le rapport de collaboration privilégié que l'on entretenait également avec le deuxième syndicat national Travail.Suisse a été résilié à compter du 31.12.2012.

Il est par contre clair pour tout le monde que d'innombrables thèmes traités à l'échelle nationale par de grands syndicats intéressent également la FSFP. Nous parlons, par exemple, des dossiers liés à la politique sociale (AVS, caisse de retraite, caisse maladie, etc.), à la politique financière (coupes dans les budgets, par exemple), à la politique sur l'asile et bien d'autres encore. De ce fait, il est absolument indispensable de défendre la collaboration avec tous les autres partenaires syndicaux et toutes les autres organisations professionnelles.

Ces sujets importants qui, tôt ou tard touchent bien entendu également le personnel de police, ne peuvent pas être tout simplement mis de côté ou ignorés. Ceci équivaudrait à une sorte d'inactivité négligente qui nuirait à tous nos membres. Pour ces raisons, selon les nécessités et les intérêts en jeu, la FSFP continuera donc à se proposer, à participer et à intervenir sur le plan national dans le contexte de ces thèmes. Nous ne pouvons et ne voulons pas nous couper du débat politique. Ceci peut être fait dans l'indépendance totale des partis et en respectant ainsi les statuts de notre fédération.

Nous avons les contacts nécessaires que nous cultivons par ailleurs régulièrement, tant à travers le Bureau Exécutif que le Secrétariat général. Nous sommes, en effet, membres de différents groupes de travail ou d'étude, en tant qu'observateurs dans certains et invités dans d'autres. Il est également absolument évident que ces collaborations doivent pouvoir coûter quelque chose et, selon nos statuts, la marge de manœuvre relève clairement de la compétence du Bureau Exécutif.

Conclusion

- La FSFP a décidé de rester libre de tout lien syndical, de rester autonome à 100 % dans ses actions syndicales et celles visant à défendre la catégorie professionnelle.
- La FSFP promeut avec intérêt et ce, également financièrement les coopérations intersyndicales et avec d'autres organisations professionnelles, pour la protection et la défense des intérêts de nos membres même dans des domaines qui ne sont pas strictement liés à la profession d'agent de police.
- Être indépendant ne signifie pas rester inactif et cet acte respecte nos statuts.

Motifs

La prise de position repose sur les motivations suivantes :



- La particularité de notre profession ne nous permet pas de tirer pleinement profit du fait d'être liés à un autre grand mouvement syndical.
- Être liés à un autre grand syndicat compromettrait notre autonomie, facteur déterminant et régissant nos activités en faveur des agents de police depuis plus de 100 ans déjà.
- Le rapport coûts / bénéfices serait disproportionné et, par conséquent, inacceptable.
- Une collaboration ciblée et assidue, avec des coûts là où cela s'avère nécessaire, nous garantit la visibilité et la présence nécessaires pour faire valoir nos intérêts et droits en tant que citoyens.